

**APPEL D'OFFRES**  
**POUR LA NOMINATION**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**CAHIER DES CHARGES**

## **PREAMBULE**

L'IFAPE, organisme de formation au statut associatif loi 1901, doit désigner son commissaire aux comptes titulaire ainsi que son commissaire aux comptes suppléant, le cas échéant, pour une durée de 6 ans, à compter de l'exercice 2020.

L'exercice comptable de l'association IFAPE coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2026.

### **1 – PRESENTATION DE L'ORGANISME**

L'I.F.A.P.E. (Initiative Formation Appui Pédagogie Emploi) est un organisme de formation au statut associatif, de droit privé, dont le budget prévisionnel annuel 2020 s'élève à 1 000 000.00 €, employant 45 salariés dont 25 occasionnels, et financé en majeure partie par des fonds publics.

Le budget annuel prévisionnel établi, en principe chaque début d'année, fait apparaître les montants des actions et dispositifs conventionnés sur la base de notifications déjà reçues.

Agissant essentiellement sur la zone ouest-varoise depuis près de 30 ans, cette association est gérée par un conseil d'administration regroupant aujourd'hui 20 membres.

Les activités de l'IFAPE se sont développées au cours de ces 10 dernières années en matière de formation et ont conduit l'association à intervenir sur la région PACA. Disposant de divers labels et d'agrément attestant de la qualité de ses prestations, les différentes missions attribuées à l'IFAPE, et statutairement reconnues, sont les suivantes :

- formation pour adultes,
- aide à l'insertion,
- appui à la scolarité,
- lutte contre la fracture numérique,
- conseil et appui au développement économique.

L'IFAPE est un organisme qui se caractérise par sa capacité à explorer et à conduire des dispositifs innovants et expérimentaux en s'adaptant constamment aux différentes réformes liées au contexte de la formation et de l'insertion notamment.

L'IFAPE accueille aujourd'hui son public en proposant ses prestations sur 3 sites essentiellement, Six-Fours (83140), Ollioules (83190) et la Seyne (83500), mais son implantation géographique dépend principalement des missions qui lui sont attribuées et reconnues sur la base de conventions avec ses partenaires institutionnels, caractérisé par une volonté farouche d'être un lieu de proximité au service d'un territoire et de ses habitants.

### **2 – ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

L'association dispose de ressources en interne pour tenir sa comptabilité et établir les bulletins de paie et assurer les déclarations sociales. La comptabilité est saisie au siège social de l'association situé 97 Montée de Font Vert à Six-Fours-les-Plages (83140). Elle s'attache les services d'un expert-comptable pour la réalisation annuelle du bilan et du compte de résultat.

L'exercice comptable est calculé sur l'année civile avec une clôture des comptes au 31 décembre de chaque année. Le plan comptable utilisé est celui du Plan Comptable Général et une comptabilité analytique est exigée par certains des partenaires financiers de l'organisme en soutien à des actions et dispositifs bien particuliers, avec le concours de Fonds Européens.

L'association ayant des obligations particulières de ses subventionneurs, les comptes devront être arrêtés par le cabinet fin avril de chaque année.

Les prestations à réaliser par le commissaire aux comptes couvrent l'ensemble des prestations de contrôle et de certification des comptes prévues par la réglementation, principalement :

- les prestations d'audit permettant la certification des comptes annuels,
- les vérifications spécifiques,
- les échanges techniques concernant les problématiques comptables et fiscales,
- la rédaction des rapports annuels (général et spécial),
- la présence d'un représentant du commissaire aux comptes au conseil d'administration d'arrêté des comptes et aux assemblées générales d'approbation des comptes.

### **3 – MODALITES ET CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :**

#### **a. Commissaire aux Comptes titulaire :**

Le prestataire interviendra lors de sa mission avec une équipe dédiée, en désignant un responsable, interlocuteur habituel et référent des dirigeants de l'association, en précisant son mail et son numéro de téléphone.

Le cabinet s'engage à veiller à la stabilité de l'équipe tout au long du mandat des 6 ans.

#### **b. Durée de la mission :**

La durée du marché est de 6 ans à compter de la désignation des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le marché prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2026, par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association IFAPE.

### **4 – REPONSES DES CANDIDATS :**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- la copie du présent cahier des charges signée dont toutes les pages devront être paraphées, valant acceptation des conditions,
- une fiche de présentation du cabinet qui détaillera sur une seule page :
  - 1 – la typologie des clients d'audit du cabinet détaillant les secteurs d'activité et le volume d'heures d'audit pour chaque secteur ;
  - 2 – l'identité des intervenants en précisant leurs formations et leurs expériences d'audit ;
  - 3 – la capacité d'intervention sur site et les délais de réponse à la demande ;

→ 4 – la proposition de Commissaire aux Comptes suppléant sur la mission pour les 6 années.

- une proposition financière datée et signée qui détaillera le programme de travail sur les différentes phases de la mission ainsi que le détail de l'équipe d'audit et le planning prévisionnel d'interventions.
- une attestation d'indépendance du cabinet et des intervenants avec l'association et/ou l'un de ses administrateurs directement ou indirectement.
- une attestation d'engagements sociaux et légaux.

## **5 – CRITERES DE SELECTION :**

Les dossiers seront jugés selon les critères suivants :

**A : 40% sur le prix**  
**B : 60% sur la qualité**

*Critère excluant : lien direct ou indirect entre le cabinet, l'association et/ou les administrateurs.*

A : coût de la prestation : 40%, définition des heures en fonction des agrégats de l'association et du barème réglementaire ;

B : qualité de 60%, se décomposant ainsi :

B5.1 – compétences des équipes et flexibilité d'interventions : 20% ;

B5.2 – compétences du cabinet sur secteur associatif : 10% ;

B5.3 – compétences du cabinet sur la formation, l'insertion et l'appui à la scolarité : 30%.

## **6 – RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

Ce dossier d'appel d'offres est disponible et téléchargeable sur le site de l'association IFAPE.

Les dossiers de candidature devront être adressés sous pli cacheté en recommandé avec avis de réception entre le 17 et 21 août 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du siège social de l'IFAPE.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable. Il en sera de même pour les dossiers surchargés, raturés ou illisibles.

Les dossiers qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure fixés ci-dessus ne seront pas retenus.

**7 – MODALITES DE NOMINATION :**

Les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, seront proposés par le conseil d'administration nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Fait à Six-Fours, le mercredi 08 juillet 2020

  
Lucienne Charbonneau  
Présidente de l'IFAPE

**ifape**.ORG  
Service Administratif  
97 Montée de Font Vert  
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES  
Tel : 04 94 07 16 85 - courrier@ifape.org  
SIRET 385 313 010 000 14 - N° Enrgt FP93830307583

## ANNEXE

---

### Vos engagements sociaux et légaux

J'atteste sur l'honneur que :

- Je ne tombe pas sous le coup des interdictions prévues aux articles 48, 49, 49-1 du code des marchés publics et en particulier que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Si une liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale intervenait entre le dépôt de ce dossier de candidature et la fin des prestations conclues dans le marché concerné par cet appel d'offres, j'en informerai les dirigeants de l'association IFAPE par lettre recommandée avec accusé de réception sans délai.
- J'ai satisfait à l'ensemble de mes obligations en matière de déclaration et de paiement des impôts et cotisations sociales dus à titre personnel et au titre de mes salariés, dans les conditions prévues aux articles 52, 53, 54 et 55 du code des marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.413-3, L.143-5, L.341-6, L.341-6-4, L.620-3 du code du travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

Certifié conforme.

Fait à ....., le .....

NOM Prénom et qualité du signataire .....

.....

Signature :

Cachet de l'entreprise :